



Assemblée générale

Distr.: Limitée
21 novembre 2003

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante et unième session
Vienne, 16-27 février 2004

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
10. Télémédecine spatiale.
11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
12. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles.
13. Physique des interactions Soleil-Terre.



14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique.
15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Annotations*

2. Élection du Président

Au paragraphe 12 de sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé qu'au début de leurs sessions de 2004, le Comité et ses Sous-Comités procéderaient à l'élection des bureaux sur la composition desquels le Comité se serait entendu à sa quarante-sixième session. Lors de cette session, le Comité a décidé que Dumitri-Dorin Prunariu (Roumanie) serait élu Président du Sous-Comité scientifique et technique.

3. Déclaration du Président

À la suite de son élection, le Président fera une déclaration retraçant les faits nouveaux intéressant les travaux du Sous-Comité scientifique et technique qui sont survenus depuis sa quarantième session. Après cette déclaration, le Sous-Comité établira le calendrier de ses travaux.

4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales

Les rapports annuels des États Membres sur leurs activités spatiales seront communiqués au Sous-Comité (A/AC.105/816). Il a été proposé, à titre indicatif, que les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour ne dépassent pas 5 à 10 minutes (voir A/AC.105/786, par. 16).

Au paragraphe 40 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a invité la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales à faire rapport au Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa session annuelle. Le Sous-Comité sera saisi du rapport de la Réunion interinstitutions sur les travaux de sa vingt-quatrième session (2004) (A/AC.105/818).

5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Au paragraphe 19 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Sous-Comité convoquerait de nouveau son Groupe de travail plénier afin qu'il examine le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

Les vues du Comité concernant le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, y compris les activités pour la période 2003-2004, figurent dans son rapport sur les travaux de sa quarante-sixième session¹. Au paragraphe 22 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20* (A/58/20), par. 69 à 84.

2004, tel que proposé au Comité par le Spécialiste des applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/790 et Corr.1, sect. II à IV).

Le Sous-Comité sera saisi du rapport du Spécialiste sur l'application du Programme en 2003 et 2004, ainsi que de la liste des États qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme (A/AC.105/815).

Le Sous-Comité sera également saisi des rapports ci-après concernant les stages de formation, colloques et ateliers organisés en 2003 dans le cadre du Programme:

a) Rapport du treizième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, tenu à Stockholm et Kiruna (Suède) du 5 mai au 13 juin 2003 (A/AC.105/807);

b) Rapport de l'Atelier régional ONU/Roumanie/Agence spatiale européenne sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, tenu à Poiana Brasov (Roumanie) du 19 au 23 mai 2003 (A/AC/105/808);

c) Rapport de l'Atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les applications de la télédétection et la formation à ces techniques, tenu à Damas du 29 juin au 3 juillet 2003 (A/AC.105/809);

d) Rapport de l'Atelier ONU/Thaïlande sur la contribution des techniques de communications spatiales à la réduction de la fracture numérique, tenu à Bangkok du 1^{er} au 5 septembre 2003 (A/AC.105/810);

e) Rapport du Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des techniques spatiales pour l'exécution du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Graz (Autriche) du 8 au 11 septembre 2003 (A/AC.105/811);

f) Rapport de l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des techniques spatiales au profit des pays en développement, en particulier les applications de la télédétection, tenu à Brême (Allemagne) du 25 au 27 septembre 2003 (A/AC.105/812);

g) Rapport du quatrième Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur le thème "Les petits satellites au service des pays en développement: une contribution au développement durable", tenu à Brême (Allemagne) le 30 septembre 2003 (A/AC.105/813).

6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Au paragraphe 19 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Sous-Comité convoquerait de nouveau le Groupe de travail plénier pour qu'il examine l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

Au paragraphe 28 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les travaux accomplis, sous la direction des États Membres volontaires, par les 12 Équipes que le Comité avait constituées, à ses quarante-quatrième et

quarante-sixième sessions, pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III, et engagé les États Membres à soutenir pleinement les Équipes dans la conduite de leurs travaux. Les rapports finals présentés par les Équipes seront soumis pour examen au Sous-Comité scientifique et technique.

Au paragraphe 29 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité avait encore avancé dans l'établissement du rapport qu'il devait lui présenter afin qu'elle puisse, à sa cinquante-neuvième session, en 2004, conformément au paragraphe 16 de sa résolution 54/68 et à sa résolution 58/90, examiner et évaluer la suite donnée aux conclusions d'UNISPACE III et étudier les mesures et initiatives qui pourraient encore être prises.

Conformément au paragraphe 30 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le groupe de travail créé par le Comité pour établir le rapport susmentionné tiendra des consultations officieuses lors de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique pour avancer dans l'établissement du rapport.

Le Sous-Comité examinera le projet de chapitres I^{er} à VI, à l'exception des sections des chapitres III, V et VI portant sur le droit de l'espace². Le Sous-Comité sera saisi de ce projet de chapitres (A/AC.105/C.1/L.272 et additifs).

7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

Au paragraphe 16 a) de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante et unième session. Les vues du Comité sont présentées dans le rapport sur les travaux de sa quarante-sixième session³.

8. Débris spatiaux

Au paragraphe 16 b) de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question conformément au plan de travail qu'il a adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130). D'après ce plan de travail, le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux présentera, si nécessaire, au Sous-Comité à sa quarante et unième session des propositions concernant la réduction des débris spatiaux établies sur la base d'un consensus entre ses membres. Les États Membres devront continuer d'examiner ces propositions.

Au paragraphe 20 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Sous-Comité pourrait constituer un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les observations des États membres du Comité au sujet des propositions concernant la réduction des débris spatiaux présentées par le Comité de coordination interinstitutions à la quarantième session du Sous-Comité. Les observations reçues de la part des États membres du Comité seront communiquées.

² Ibid., annexe I, par. 20.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20)*, par. 103 et 104.

Conformément au paragraphe 33 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat présentant les informations communiquées par des États Membres concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux (A/AC.105/817).

9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Au paragraphe 16 b) de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante et unième session, conformément au plan de travail adopté par ce dernier à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III). Au paragraphe 21 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Sous-Comité convoquerait de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. D'après le plan de travail, le Sous-Comité devrait, à sa quarante et unième session:

a) Passer en revue les informations communiquées par les agences spatiales nationales et régionales sur le contenu des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que sur les applications prévues ou prévisibles de ces sources;

b) Passer en revue les informations communiquées par les agences spatiales nationales et régionales sur les applications spatiales permises ou considérablement améliorées par le recours à des sources d'énergie nucléaires;

c) Examiner avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) les procédés et dispositifs particuliers (accompagnés d'un calendrier d'exécution, d'une estimation des ressources et d'un exposé des prescriptions administratives) que celle-ci pourrait mettre en œuvre pour élaborer, avec le Sous-Comité, des normes de sûreté applicables aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

d) Proposer une esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

e) Proposer un ensemble de formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

f) Le cas échéant prendre, à titre préliminaire, la décision de recommander ou non un copartenance avec l'AIEA en vue d'élaborer une norme de sûreté technique à partir de 2006.

Conformément au plan de travail pour 2003 tel qu'adopté par le Sous-Comité, le Bureau des affaires spatiales et l'AIEA ont établi conjointement des propositions de plans d'organisation (A/AC.105/C.1/L.268) en vue: a) du coparrainage éventuel de l'élaboration d'une norme internationale de sûreté technique des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et b) de la prestation éventuelle au Sous-Comité, par l'AIEA, de conseils relatifs à l'élaboration de cette norme.

En ce qui concerne les alinéas e) et f) ci-dessus, le Sous-Comité sera saisi d'un document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace contenant des options en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.271).

10. Télémédecine spatiale

Au paragraphe 16 b) de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'à sa quarante et unième session, le Sous-Comité examine cette question conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session⁴. D'après le plan de travail, le Sous-Comité examinera des exposés présentés par les États membres sur la télémédecine en général et la télémédecine spatiale en particulier dans leur pays, ainsi que des exposés sur les systèmes de télémédecine disponibles sur le marché.

11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

Au paragraphe 16 c) de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante et unième session comme thème de discussion distinct.

12. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles

Au paragraphe 16 c) de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante et unième session comme thème de discussion distinct.

13. Physique des interactions Soleil-Terre

Au paragraphe 16 c) de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante et unième session comme thème de discussion distinct.

14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

Au paragraphe 17 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a noté qu'à sa quarante et unième session, le Sous-Comité soumettrait au Comité sa proposition concernant un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante-deuxième session. Conformément à un accord intervenu au sein du Comité à sa quarante-deuxième session, les débats sur ce point devraient notamment permettre de déterminer les sujets devant être examinés en tant que thèmes de discussion distinct ou dans le

⁴ Ibid., par. 138.

cadre de plans de travail pluriannuels⁵. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 58/89, cette question sera examinée par le Groupe de travail plénier qui sera convoqué de nouveau à la quarante et unième session du Sous-Comité.

Colloque sur les applications des petits satellites pour l'agriculture, la santé et la sécurité humaine

Conformément au paragraphe 18 de la résolution 58/89, un colloque destiné à renforcer le partenariat avec l'industrie sera organisé. Ce colloque portera sur les applications des petits satellites pour l'agriculture, la santé et la sécurité humaine et se tiendra les 16 et 17 février 2004 dans l'après-midi.

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/54/20 et Corr.1), annexe I, sect. A.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 16 au 20 février 2004		
Lundi 16 février	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Président Point 3. Déclaration du Président Point 4. Débat général	Point 4. Débat général Colloque sur les applications des petits satellites pour l'agriculture, la santé et la sécurité humaine
Mardi 17 février	Point 4. Débat général Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^c	Point 4. Débat général Colloque sur les applications des petits satellites pour l'agriculture, la santé et la sécurité humaine
Mercredi 18 février	Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^c Point 6. UNISPACE III ^c Point 7. Télédétection	Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^c Point 6. UNISPACE III ^{cd} Point 7. Télédétection
Judi 19 février	Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^c Point 6. UNISPACE III ^{cd} Point 7. Télédétection	Point 6. UNISPACE III ^{cd} Point 9. Sources d'énergie nucléaires ^b Point 10. Télémedecine
Vendredi 20 février	Point 6. UNISPACE III ^{cd} Point 9. Sources d'énergie nucléaires ^b Point 10. Télémedecine	Point 6. UNISPACE III ^{cd} Point 9. Sources d'énergie nucléaires ^b Point 10. Télémedecine
Semaine du 23 au 27 février 2004		
Lundi 23 février	Point 8. Débris spatiaux Point 10. Télémedecine Point 11. Orbite des satellites géostationnaires	Point 8. Débris spatiaux Point 9. Sources d'énergie nucléaires ^{bc} Point 11. Orbite des satellites géostationnaires

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 24 février	Point 8. Débris spatiaux Point 11. Orbite des satellites géostationnaires Point 12. Gestion des catastrophes	Point 8. Débris spatiaux Point 9. Sources d'énergie nucléaires ^{bc} Point 12. Gestion des catastrophes
Mercredi 25 février	Point 8. Débris spatiaux Point 12. Gestion des catastrophes Point 13. Physique des interactions Soleil-Terre	Point 13. Physique des interactions Soleil-Terre Point 14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité ^c
Judi 26 février	Point 13. Physique des interactions Soleil-Terre Point 14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité ^c Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier Point 15. Rapport au Comité
Vendredi 27 février	Point 15. Rapport au Comité	Point 15. Rapport au Comité

^a À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États Membres devraient continuer de recevoir un calendrier indicatif des travaux, ne préjugant pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)).

^b Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui sera de nouveau convoqué conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, se réunira parallèlement aux séances plénières du Sous-Comité. Le Sous-Comité examinera le point 9 le jeudi 19 février, afin de convoquer de nouveau le Groupe de travail et de lui permettre de commencer ses délibérations. Après en avoir débattu en séance plénière du 19 au 24 février, le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 26 février pour adopter le rapport du Groupe de travail.

^c Le Groupe de travail plénier, qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 19 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, se réunira pendant le temps consacré à l'examen des points 5, 6 et 14 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ces points le jeudi 26 février en vue d'adopter le rapport du Groupe.

^d Conformément au paragraphe 30 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail mis en place par le Comité en vue d'élaborer le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée générale afin qu'elle puisse examiner et évaluer l'application des recommandations d'UNISPACE III et étudier les mesures et initiatives qui pourraient encore être prises tiendra des consultations officielles durant le temps consacré à l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

^e À sa quarantième session, le Sous-Comité a approuvé la recommandation de son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace tendant à ce que les exposés portant sur les applications permises ou considérablement améliorées par le recours à des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (voir annotation concernant le point 9) soient présentés durant les séances du Sous-Comité le lundi 23 et mardi 24 février, dans l'après-midi.
